

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur l'Usine de
production de freins en
carbone pour l'aéronautique
à Saint-Vulbas, "4U"



**LES FICHES DE
SYNTHÈSE DE
LA CNDP**



Les fiches de synthèse de la CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET 4U

1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

Le projet 4U porté par le groupe Safran et RTE consiste dans l'implantation d'une 4^{ème} usine du groupe dédiée à la production de freins carbone pour l'aviation.

Le groupe est déjà présent à Villeurbanne et a choisi un site proche d'une trentaine de kilomètres pour ce projet, au sein du parc industriel de la plaine de l'Ain (PIPA). RTE aura la charge de créer un raccordement au réseau de transport souterrain d'électricité de 63 000V sur une distance d'environ 5km.

Saisie par les deux maîtres d'ouvrage du projet, la CNDP a décidé du principe d'une concertation préalable et désigné deux garants, MM. Denis Cuvillier et Jean-Michel Thornary en février 2026.

Elle a validé les documents d'information du public et l'organisation des modalités de la concertation en mai 2026 et fixé les dates de la concertation préalable du 27 mai au 17 juillet 2026.

Le projet était peu connu du public

Le groupe Safran avait fait une communication publique sur le choix du site d'implantation de sa 4^{ème} usine en juillet 2025. Bien que repris par la presse régionale, cette information avant tout destinée au monde économique et aux pouvoirs publics, est passée relativement

inaperçue de la population locale ou régionale.

La préparation de la concertation et la diffusion des documents correspondants ont permis de remettre le projet dans l'actualité locale, celle-ci étant plutôt focalisée sur l'implantation des EPR2 d'EDF sur le même territoire et sur les projets de mobilité en cours (tramway Lyon / Crémieu) ou à venir (nouveau franchissement du Rhône).

L'étude de contexte des garants a fait le constat que seuls les élu.e.s locaux des communes directement concernées, de la communauté de communes et de la région suivaient attentivement la progression de l'instruction du projet.

La concertation a essentiellement mobilisé les entreprises et les salariés du PIPA

Le PIPA est un parc industriel important (1000 ha, 180 entreprises, 8000 salariés) et ancien (fin des années 1970) qui comporte un nombre significatif de structures classées en SEVESO (dont 5 en seuil haut). Ceci s'illustre par le fait que depuis l'origine, les promoteurs du parc ont porté une attention particulière à l'environnement et aux risques potentiels qui pouvaient résulter de l'exploitation des entreprises présentes.



Dans ce contexte, le projet porté par Safran est un projet d'ampleur moyenne. Il est capitalistique (coût estimé de 450 M€) mais n'est pas classé en SEVESO (le site de Villeurbanne ne l'est pas non plus) ; il consommerait 22 ha et créerait 70 emplois à l'ouverture, 125 à pleine capacité et plus de 200 si une deuxième phase de développement était décidée dans la décennie 2040.

Pour une partie du public, l'arrivée de Safran au sein du PIPA est vécue comme une opportunité positive d'accueil d'une entreprise de renommée mondiale mais dont les retombées locales seront limitées. Pour les entreprises et les salariés présents sur le PIPA mobilisés dans le cadre de la concertation, l'intérêt et les questions sont plus nombreux, à la fois sur les opportunités de fournitures de services et d'emplois, et sur la nature du process industriel qui sera mis en œuvre.

Le grand public ne s'est que peu exprimé au cours des réunions publiques en revanche beaucoup d'expressions et d'avis ont été recueillis lors des rencontres de proximité ce qui, d'une concertation à l'autre confirme l'intérêt de ces modalités pour approcher le plus grand nombre.

L'équipe projet a abordé la concertation dans un esprit positif

Tout au long de la procédure, elle a manifesté l'ambition de répondre à toutes les questions et de préparer au mieux son arrivée au sein des entreprises déjà présentes sur le PIPA.

Dès l'origine, l'équipe projet accompagnée de son assistant à maîtrise d'ouvrage en concertation, s'est montrée coopérative et ouverte aux remarques des garants. Ceci s'est traduit dans le travail d'élaboration du

dossier de concertation sur lequel tous les compléments ou les adaptations demandées par les garants ont été actés. Notons toutefois qu'une dernière modification y a été apportée postérieurement à la validation du document par la CNDP. Il s'est agi de modifier la présentation des caractéristiques techniques du projet pour éviter de donner des éléments aux concurrents de l'entreprise sur l'évolution du process industriel. La CNDP a validé cette modification.

L'information sur le déroulé de la concertation, ses différentes modalités et les points de rencontre avec le public a été faite de manière satisfaisante, de telle sorte que la faible mobilisation du public extérieur au périmètre du PIPA ne peut être reprochée aux porteurs du projet.

Tout au long de la concertation, l'équipe projet s'est mobilisée et a échangé avec les participant.e.s. Elle a présenté le process envisagé, tenu à disposition des échantillons de freins carbone aux différents états de leur fabrication, et répondu aux questions de manière complète. Seuls les éléments relevant du secret industriel ou commercial selon le porteur du projet ont été écartés des discussions.

Les principaux sujets d'interrogation du public ont porté sur deux points, l'eau utilisée et l'emploi.

L'eau

Comme cela avait été au cœur de concertations précédentes sur ce même territoire (Rhônergia, EPR2), le sujet de l'eau est immédiatement apparu dans les débats. Les perspectives d'évolution du climat pèsent sur le débit, la thermie et la



régularité infra annuelle du Rhône, ainsi que sur l'alimentation des nappes phréatiques. Or ses utilisateurs sont déjà nombreux, les agriculteurs et le CNPE (centre nucléaire de production d'électricité du Bugey) alimentés exclusivement par le Rhône, les industriels du PIPA et la régie métropolitaine de l'agglomération Lyonnaise ainsi que les régies ou entreprises locales d'alimentation en eau potable du territoire alimentés prioritairement par la nappe. Sans oublier la contrainte d'alimentation du Rhône lui-même à partir de Lyon pour assurer sa navigabilité.

Un nouvel entrant parmi les consommateurs soulève des questions sur la quantité d'eau demandée, son origine, sa qualité, les éventuels arbitrages nécessaires en cas de déficit...

L'emploi

Le taux de chômage dans l'Ain est l'un des plus bas parmi les départements français (5,3%) et le territoire où s'implanterait le projet est en tension majeure du fait de la compétition existante entre les 180 entreprises du PIPA et leurs 8000 emplois. La perspective désormais proche des besoins liés au chantier des EPR (10 000 emplois sur le chantier de construction et 2000 emplois pérennes pour l'exploitation) accentue l'importance du sujet.

L'arrivée de Safran, bien qu'elle ne soit pas importante en termes d'emplois, fait naître des craintes de concurrence sur l'emploi dans les entreprises et, en sens inverse, des

espoirs d'emplois qualifiés chez les salariés. Le sujet a donc été omniprésent tout au long de la concertation, avec un corolaire sur l'existence de formations correspondantes à proximité. L'état d'avancement de la création d'un campus des métiers de l'aéronautique à Ambérieu (porté par la Région AURA) s'est ainsi invité aux débats.

Les autres sujets abordés par le public

Le process industriel et son évolution par rapport à celui qui est mis en œuvre à Villeurbanne a été peu commenté et les questions posées se sont rapidement heurtées aux contraintes du secret industriel.

Les questions ont davantage porté sur les intrants et, surtout sur le traitement des rejets et effluents.

Plusieurs sujets évoqués en lien avec le projet (mobilités, logement, restauration des salariés, croissance du transport aérien...) ne relevaient pas de la seule responsabilité des porteurs du projet mais aussi d'autres acteurs locaux. Ces préoccupations sont reprises dans le bilan des garants afin que chacun.e puisse en prendre connaissance.

Enfin, les participants à la concertation ont très peu abordé le sujet de l'alimentation en électricité du projet, malgré la présence effective de représentants de RTE, venus pour y répondre.

2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Le tableau ci-dessous présente les principales demandes de précisions et recommandations que les garants formulent à la fin de la concertation préalable. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis aux maîtres d'ouvrage afin qu'ils puissent répondre se trouve en annexe du bilan complet des garants.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse
1. Rendre publique dès que possible l'étude des dangers (à l'exclusion des éléments relevant du secret industriel) pour répondre aux questions techniques restées sans réponses lors de la concertation. Préciser en particulier le bilan hydrique du projet. 2. Préciser la typologie des métiers utiles au projet, notamment ceux qui nécessitent des formations spécifiques et engager la discussion sur ces sujets avec les institutions de formation de la région. 3. Sur le sujet des mobilités, indiquer si Safran s'intégrera dans les démarches existantes ou à venir à l'échelle du PIPA et de EDF ou si l'entreprise envisage de développer un dispositif spécifique pour ses futurs salariés ? 4. Rendre public dès qu'il sera arrêté le calendrier des travaux de construction à venir, en particulier ceux de RTE dans la mesure où ils seront susceptibles d'impacter la circulation dans le secteur.
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s
1. Organiser deux réunions publiques, l'une à destination du grand public, l'autre à destination des entreprises du territoire pour rendre compte des enseignements de la concertation et annoncer formellement la décision de Safran de poursuivre ou non le projet 2. En cas de poursuite du projet, maintenir ouvert le site de la concertation et l'alimenter en fonction des évolutions du projet et des décisions de l'entreprise, notamment l'information sur les entreprises ou groupements d'entreprises qui interviendront dans le processus de construction 3. Publier périodiquement un bulletin d'informations synthétique sur l'évolution du projet et annoncer les futures consultations préalables à l'obtention des autorisations administratives. Ce bulletin pourrait être mis à la disposition du public dans différents lieux (mairies du périmètre proche, SMPIPA, commerces de proximité ...)